20	08-11-2000		13	1	BEF
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.

00702 00087

A 1.

COMPTES ANNUELS EN FRANCS

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : Alpha & Omega SCRL

Forme juridique : Société coopérative à responsabilité limitée

Adresse : avenue de Jette 139 N° : 139 Bte :

Code postal : 1090 Commune : Bruxelles

Registre : RC Greffe de : BRUXELLES N° : 526809

Numéro de TVA ou numéro national : BE 439.210.753

DATE 01/01/1990 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du 12/05/2000

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01/01/1999 au 31/12/1999

Exercice précédent du 01/01/1998 au 31/12/1998

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : OUI

Dépôt relatif au premier exercice comptable : OUI Il s'agit d'un dépôt rectificatif : NON

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

MOSERAY-WOLF JENNY. INFOGRAPHISTE
avenue de Jette 139 , 1090 Bruxelles. BELGIQUE
Administrateur. Début du mandat : 01/01/1990 => fin du mandat : 31/12/2000

Nombre total de pages déposées: Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet :

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)
JENNY MOSSERAY-WOLF
ADMINISTRATEUR

OCR3002

no tva	BE 439.210.753	A 1bis.

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.

- Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels a-t-il été confiée à un expert-comptable inscrit au tableau des experts-comptables externes de l'Institut des Experts-Comptables ou à un reviseur d'entreprises ? NON

Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession, domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de l'Institut des Experts-Comptables ou de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise (2); B. Etablissement des comptes annuels (2); C. Vérification de ces comptes; D. Correction de ces comptes).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A,B,C et/ou D)

(1) Biffer ce qui ne convient pas
(2) Mention facultative

1. BILAN APRES REPARTITION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A C T I F			
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	235.173	391.462
I. **Frais d'établissement**	20		
II. **Immobilisations incorporelles** (ann.I,A)	21	11.184	31.201
III. **Immobilisations corporelles** (ann.I,B)	22/27	223.989	360.261
A. Terrains et constructions	22		
B. Installations, machines et outillage	23		
C. Mobilier et matériel roulant	24	223.989	360.261
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. **Immobilisations financières** (ann. I,C et II)	28		
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	274.116	320.284
V. **Créances à plus d'un an**	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. **Stocks et commandes en cours d'exécution**	3		
A. Stocks	30/36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. **Créances à un an au plus**	40/41	174.959	136.075
A. Créances commerciales	40	174.959	136.075
B. Autres créances	41		
VIII. **Placements de trésorerie** (ann.II)	50/53		
IX. **Valeurs disponibles**	54/58	40.098	110.852
X. **Comptes de régularisation**	490/1	59.059	73.357
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	509.289	711.746

no tva	BE 439.210.753	A 3.

PASSIF	Codes	Exercice	Exercice précédent
CAPITAUX PROPRES	10/15	232.920	320.066
I. **Capital** (ann.III)	10	500.000	500.000
A. Capital souscrit	100	750.000	750.000
B. Capital non appelé (-)	101	(250.000)	(250.000)
II. **Primes d'émission**	11		
III. **Plus-values de réévaluation**	12		
IV. **Réserves**	13	10.000	10.000
A. Réserve légale	130	10.000	10.000
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133		
V. **Bénéfice reporté**	140		
Perte reportée (-)	141	(277.080)	(189.934)
VI. **Subsides en capital**	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16		
VII. A. **Provisions pour risques et charges** (ann.IV)	160/5		
B. **Impôts différés**	168		
DETTES	17/49	276.369	391.680
VIII. **Dettes à plus d'un an** (ann. V)	17	157.500	157.500
A. Dettes financières	170/4	157.500	157.500
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3	157.500	157.500
2. Autres emprunts	174/0		
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. **Dettes à un an au plus** (ann.V)	42/48	118.869	234.180
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42		
B. Dettes financières	43		105.000
1. Etablissements de crédit	430/8		105.000
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	69.211	88.676
1. Fournisseurs	440/4	69.211	88.676
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	6.220	15.892
1. Impôts	450/3	6.220	15.892
2. Rémunérations et charges sociales	454/9		
F. Autres dettes	47/48	43.438	24.612
X. **Comptes de régularisation**	492/3		
TOTAL DU PASSIF	10/49	509.289	711.746

no tva	BE 439.210.753	A 4.

2. COMPTE DE RESULTATS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
I. Produits et charges d'exploitation				
Chiffre d'affaires } *mentions facultatives*		70	836.535	1.060.207
Approvisionnements, marchandises; services et biens		60/61	321.525	357.026
A. B. Marge brute d'exploitation (solde positif)		70/61	525.927	703.181
Marge brute d'exploitation (solde négatif)	(-)	61/70		
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI,2)	(-)	62	(430.000)	(380.000)
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établis., sur immobilis. incorporelles et corporelles	(-)	630	(156.289)	(128.121)
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations -, reprises +)		631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations-, utilisations et reprises +)		635/7		
G. Autres charges d'exploitation	(-)	640/8	(12.940)	(52.727)
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(+)	649		
Bénéfice d'exploitation	(+)	70/64		142.333
Perte d'exploitation	(-)	64/70	(73.302)	
II. Produits financiers		75		15
Charges financières	(-)	65	(13.844)	(11.101)
Bénéfice courant avant impôts	(+)	70/65		131.247
Perte courante avant impôts	(-)	65/70	(87.146)	
III. Produits exceptionnels		76		
Charges exceptionnelles	(-)	66		
Bénéfice de l'exercice avant impôts	(+)	70/66		131.247
Perte de l'exercice avant impôts	(-)	66/70	(87.146)	
IIIbis. Prélèvements sur les impôts différés	(+)	780		
Transferts aux impôts différés	(-)	680		
IV. Impôts sur le résultat	(+) (-)	67/77		(1)
Bénéfice de l'exercice	(+)	70/67		131.246
Perte de l'exercice	(-)	67/70	(87.146)	
V. Prélèvements sur les réserves immunisées	(+)	789		
Transferts aux réserves immunisées	(-)	689		
Bénéfice de l'exercice à affecter		70/68		131.246
Perte de l'exercice à affecter	(-)	68/70	(87.146)	

no tva	BE 439.210.753	A 5.

		Codes	Exercice	Exercice précédent
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS				
A. **Bénéfice à affecter**		70/69		
Perte à affecter	(-)	69/70	(277.080)	(189.934)
1. Bénéfice de l'exercice à affecter		70/68		131.246
Perte de l'exercice à affecter	(-)	68/70	(87.146)	
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent		790		
Perte reportée de l'exercice précédent	(-)	690	(189.934)	(321.180)
B. **Prélèvements sur les capitaux propres**		791/2		
C. **Affectations aux capitaux propres**	(-)	691/2		
1. au capital et aux primes d'émission		691		
2. à la réserve légale		6920		
3. aux autres réserves		6921		
D. 1. **Bénéfice à reporter**	(-)	693		
2. **Perte à reporter**		793	277.080	189.934
E. **Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte**		794		
F. **Bénéfice à distribuer**	(-)	694/6		
1. Rémunération du capital		694		
2. Administrateurs ou gérants		695		
3. Autres allocataires		696		

3. ANNEXE

I. ETAT DES IMMOBILISATIONS

		A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)		B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubrique 22\27 de l'actif)		C. IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)	
		Codes		Codes		Codes	
a) VALEUR D'ACQUISITION							
Au terme de l'exercice précédent		8019	200.792	8159	2.004.129	8355	
Mutations de l'exercice :							
. Acquisitions, y compris la production immobilisée		8029		8169		8365	
. Cessions, désaffectations et retraits	(-)	8039		8179		8375	
. Transferts d'une rubrique à une autre	(+) (-)	8049		8189		8385	
. Autres mutations	(+) (-)					8386	
Au terme de l'exercice		8059	200.792	8199	2.004.129	8395	
b) PLUS-VALUES							
Au terme de l'exercice précédent				8209		8405	
Mutations de l'exercice :							
. Actées				8219		8415	
. Acquises de tiers				8229		8425	
. Annulées	(-)			8239		8435	
. Transférées d'une rubrique à une autre	(+) (-)			8249		8445	
Au terme de l'exercice				8259		8455	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR							
Au terme de l'exercice précédent		8069	169.591	8269	1.643.868	8465	
Mutations de l'exercice :							
. Actés		8079	20.017	8279	136.272	8475	
. Repris car excédentaires	(-)	8089		8289		8485	
. Acquis de tiers		8099		8299		8495	
. Annulés à la suite de cessions, désaffectations et retraits	(-)	8109		8309		8505	
. Transférés d'une rubrique à une autre	(+) (-)	8119		8319		8515	
Au terme de l'exercice		8129	189.608	8329	1.780.140	8525	
d) MONTANTS NON APPELES							
Au terme de l'exercice précédent						8535	
Mutations de l'exercice	(+) (-)					8545	
Au terme de l'exercice						8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)+(b)-(c)-(d)		8139	11.184	8339	223.989	8565	

no tva	BE 439.210.753	A 8.

III. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. **Capital souscrit** (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	750.000	XXXXXXXXXXXXX
- Modifications au cours de l'exercice :			
- Au terme de l'exercice	8701	750.000	XXXXXXXXXXXXX
2. **Représentation du capital**			
Catégories d'actions			
parts sociales de coopérateurs			
		Montant non appelé *(rubrique 101)*	Montant appelé non versé
B. CAPITAL NON LIBERE			
Actionnaires redevables de libération			
		250.000	
TOTAL	871	250.000	
		Montant du capital détenu	Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par :			
- la société elle-même	872		
- ses filiales	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours	8740		
. Montant du capital à souscrire	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
. Montant du capital à souscrire	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT	8751		
		Nombre de parts	Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	876		
Dont: - détenues par la société elle-même	877		
- détenues par les filiales	878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise voir page

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. **Principes généraux**

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre II de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence négativement le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de BEF

Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. **Règles particulières**

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

Frais de restructuration :
Au cours de l'exercice, des frais de restructuration n'ont pas été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :
Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend BEF de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill n'est pas supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :
Des immobilisations corporelles n'ont pas été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	Base NR (non réévaluée) R (réévaluée)	Taux en %			
			Principal		Frais accessoires	
			Min	Max	Min	Max
1. Frais d'établissement						
2. Immobilisations incorporelles						
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux*						
4. Installations, machines et outillage*						
5. Matériel roulant *	L	NR	20,00	25,00		
6. Matériel de bureau et mobilier *	L	NR	10,00	20,00		
7. Autres immobilisations corporelles						

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissement économiquement justifiés :
- montant pour l'exercice : ..... BEF
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 :
..... BEF

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte

Immobilisations financières :
Des participations n'ont pas été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Stocks :
Les stocks sont évalués à leur **valeur d'acquisition** calculée selon la méthode *(à mentionner)* du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la **valeur de marché** si elle est inférieure :

1. Approvisionnements :

2. En cours de fabrication - produits finis :

3. Marchandises :

4. Immeubles destinés à la vente :

Fabrications :
- Le coût de revient des fabrications n'inclut pas les frais indirects de production
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an n'inclut pas des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :
Les commandes en cours sont évaluées au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux.

Dettes :
Le passif ne comporte pas de dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible: dans l'affirmative ces dettes ne font pas l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :
Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en BEF sur les bases suivantes :

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Conventions de location-financement :
Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif *(article 46bis, § 3 de l'arrêté royal du 8 octobre 1976)*, les redevances et loyers relatifs aux locations-financement de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : _____ BEF.

ALPHA & OMEGA scrl 439.210.753

Rapport de gestion relatif à l'exercice 1999

Mesdames, Messieurs les coopérateurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous avons l'honneur de vous soumettre notre rapport annuel, relatif à l'exercice courant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 1999.
Les informations sont comparables à celles de l'exercice précédent.

1/Chiffre d'affaires et charges d'exploitation
Il s'établit à 847.452 F contre 1.060.207 F en 1998.
Les charges d'exploitation sont constituées de 23.400 F en sous-traitants, 298.125 F en biens et services divers, 430.000 F en rémunération du gérant, 156.289 F en amortissements, 12.940 F en autres charges d'exploitation.

2/Produits et charges financiers
Les charges financières sont de 13.844 F, constituées d'agios sur financement d'actifs et de prêts à court terme.

3/Produits et charges exceptionnels
Il n'y en a pas.

4/Recherche et développement
Nous n'avons pas d'observation à formuler.

5/Evènements postérieurs à la clôture
Nous n'avons pas eu à en connaître.

6/Affectation du résultat
Le résultat de l'exercice est une perte de 87.146 F que nous vous proposons de reporter à nouveau.

Jenny MOSSERAY, administrateur

Mosseray. Wolf. J.

ALPHA & OMEGA scrl 439.210.703

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue le 12 mai 2000, à 11 heures, au siège social avenue de Jette 139 à 1090 BRUXELLES.

La présidence est assurée par Madame Jenny MOSSERAY qui désigne Monsieur Gérard NEVRAUMONT comme secrétaire.

Mme la Présidente expose :
1/que la présente assemblée a pour ordre du jour :
- l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999 et du rapport de gestion
- l'affectation du résultat
- la décharge au gérant

2/ que tous les coopérateurs, çàd Madame MOSSERAY J., Monsieur NEVRAUMONT G. et Madame DE RAEYMAEKER M., sont présents et qu'ils ont accepté l'ordre du jour dont ils ont eu connaissance au préalable; qu'il n'y a dès lors pas lieu de justifier des convocations et que l'assemblée est valablement constituée pour délibérer.

Après lecture des comptes annuels et du rapport de gestion par le secrétaire, l'ordre du jour est soumis à la délibération.

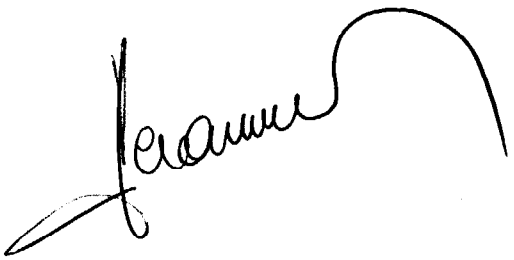
Résolution
L'assemblée approuve à l'unanimité les comptes annuels de l'exercice social 1999.

Résolution
L'assemblée approuve à l'unanimité l'affectation du résultat proposée par le gérant, à savoir le report à nouveau d'une perte de 87.146 F.

Résolution
L'assemblée générale donne à l'unanimité décharge sans réserve au gérant.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale est clôturée à 11 heures 30 après lecture et signature du présent procès-verbal ainsi que de la liste de présences en annexe.

Le Secrétaire



La Présidente

